



Organisation
internationale
du Travail

Un enfant victime des pires formes du travail, une histoire à suivre

Système d'enregistrement unique et d'intervention (Chili)

CONTEXTE

Le système d'enregistrement unique et d'intervention contre les pires formes de travail des enfants (PFTE) a été créé en 2003 par le Service national des mineurs du Chili (SENAME) avec le soutien de l'OIT. Ce système a pour objectif la création et la mise en œuvre d'une base de données contenant et organisant les informations des institutions¹ qui identifient et enregistrent les cas de pires formes de travail des enfants. Le principal objectif consiste à recueillir des informations permettant de connaître le nombre d'enfants et d'adolescents qui sont exploités dans le pays, et en quels lieux, afin de mieux orienter les programmes.

Le système prévoit la formation des fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de l'enregistrement, la création d'un manuel, l'étude qualitative des enfants et des adolescents soumis aux pires formes de travail et la diffusion des données du système par le biais de publications et de séminaires de sensibilisation au niveau national.

Le système est toujours opérationnel, avec plus de 500 fonctionnaires formés et un module d'indicateurs de « suivis de cas » qui permet de mesurer l'efficacité du suivi.

ACTION

Le projet pilote a démarré dans cinq régions (Antofagasta, Valparaíso, Del Bío-Bío, Araucanía et région métropolitaine) ; en 2006, il s'est étendu à tout le pays avec les ressources et actions propres au SENAME et le soutien de l'OIT ; il a été renforcé par l'intégration des ministères de l'Éducation et de la Santé. Sa plateforme technologique a été améliorée afin de permettre à toutes les institutions participantes d'enregistrer les enfants en ligne et de compter sur des statistiques actualisées.

Le système a sensibilisé différents acteurs du secteur public et privé à ce problème; ceux-ci ont créé et mis en œuvre des mesures afin de l'intégrer dans les calendriers des institutions correspondantes, de sorte à attirer l'attention et de fournir des services aux enfants et adolescents enregistrés ainsi qu'à leurs familles. Le système a permis de former une alliance entre divers acteurs.

¹ Les institutions participant au système d'enregistrement sont les suivantes : ministères de l'Éducation et de la Santé, Direction du Travail, la Police civile, les Carabineros de Chile et le réseau SEMANE.

Bonnes pratiques

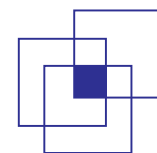
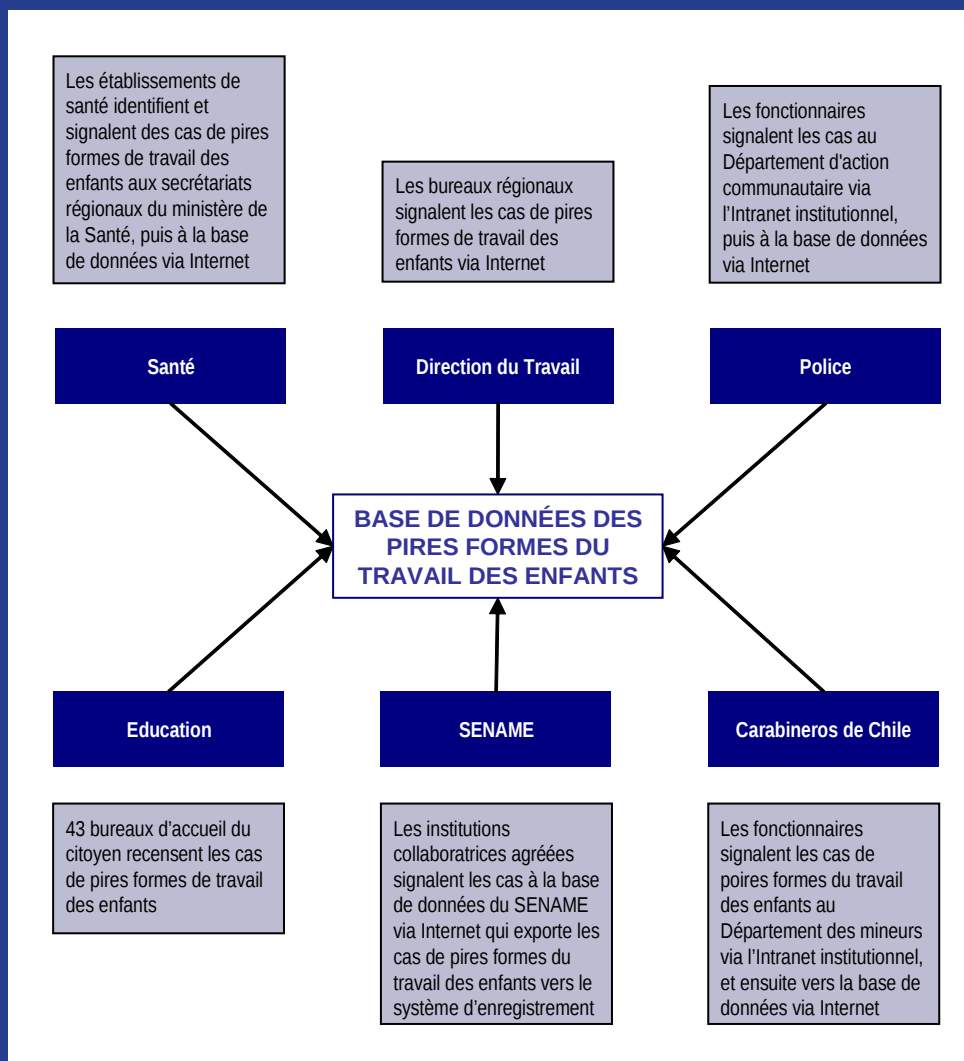


SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT



La création d'un groupe de travail interinstitutionnels se réunissant régulièrement, à laquelle participent toutes les institutions qui composent le système, a permis l'articulation institutionnelle, la rétroaction et le suivi des engagements obtenus, ainsi que la coopération intersectorielle sur le sujet.

RÉSULTATS

En décembre 2009, le système d'enregistrement unique et d'intervention contre les pires formes de travail des enfants avait recensé 3 046 cas (59,5 % de garçons et 40,5 % de filles). 71,2 % d'entre eux étaient âgés de 15 ans et plus et 54,8 % n'étaient pas scolarisés. Quant au type d'activité qu'ils menaient, 33,0 % étaient impliqués dans des tâches dont les conditions étaient considérées comme dangereuses, 31,8 % participaient en quelque sorte à l'exploitation sexuelle commerciale, 15,3 % à des activités illégales, 13,5 % à des travaux dangereux et 6,4 %

étaient impliqués dans « d'autres » activités considérées comme des pires formes de travail des enfants.

Les enfants et les adolescents répertoriés dans le système (et par là même, leurs familles) bénéficient de mesures de réparation et de restitution de leurs droits par l'intermédiaire du réseau du SENAME, présent dans tout le pays, et d'autres projets soutenus par d'autres entités et ONG.

Il s'agit d'une initiative créatrice et innovante qui tire parti des nouvelles technologies de l'information et des communications pour enregistrer et suivre aussi bien le problème que les mesures entreprises par les institutions compétentes.

Le système a permis d'homologuer une conceptualisation du problème des pires formes de travail des enfants entre divers opérateurs sociaux et d'aborder le problème de manière transversale du point de vue d'une collaboration intersectorielle, car il permet d'intégrer le thème dans les politiques publiques.

DURABILITÉ

Le système est viable en termes d'appropriation, car le fonctionnement et le financement ont été intégrés dans la gestion des institutions publiques participantes. Du point de vue économique, le système est soutenu par les contributions des différentes organisations qui le constituent.

Le défi posé par l'administration d'une plateforme technologique a été relevé avec succès grâce à la formation des fonctionnaires.

Enfin, il est important de signaler que le système d'enregistrement est une stratégie intersectorielle qui nécessite une entité qui s'occupe de coordonner et d'articuler les actions transversales, rôle joué par le SENAME, qui a défini une ligne de travail régulière avec des organismes publics et du secteur tertiaire du pays, ce qui pourra être poursuivi en accord avec les engagements de ces derniers.

LEÇONS APPRISES

La génération, l'échange et la diffusion d'informations normalisées et pertinentes sur la situation des enfants et des adolescents soumis aux pires formes de travail des enfants représentent un outil précieux pour l'articulation des acteurs institutionnels dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants, le renforcement des capacités collectives et la constitution de « cercles vertueux » d'action contre le travail des enfants.

En ce qui concerne la reproduction future du système dans d'autres contextes, il est recommandé que la conception des systèmes d'enregistrement soit envisagée avec ces propriétés, et qu'elle intègre, dès le début, un module pour l'enregistrement des résultats des interventions avec les cas décelés, ainsi que pour la génération de statistiques adéquates. Les deux facteurs sont pertinents au moment d'orienter les actions de diffusion et de livrer des produits valables.

Il est également recommandé d'accompagner l'élargissement d'un système d'enregistrement avec la formation des personnes qui l'utilisent et qui l'alimentent. De plus, la conception de la base de données doit intégrer, dès le début, la possibilité de faire des rapports automatiques et de fournir un retour d'informations à l'utilisateur.

CONDITIONS REQUISES

Les conditions requises pour le succès des pratiques sont les suivantes:

- Des institutions de l'État articulées et engagées en vue de détecter, enregistrer, dériver et enfin abolir les pires formes de travail des enfants ;
- Une conceptualisation des pires formes de travail des enfants par les différents opérateurs pour identifier et enregistrer les victimes ;
- Un administrateur du service et coordinateur de la base de données doté de capacités techniques et technologiques ;
- Un système de suivi qui enregistre les résultats des interventions avec les cas détectés et la génération adéquate de statistiques ;
- Des fonctionnaires formés pour détecter, enregistrer et s'occuper des enfants et des adolescents soumis aux pires formes de travail des enfants ;
- Des fonctionnaires qualifiés pour former les parents et générer un effet multiplicateur.

RÉFÉRENCES

- Servicio Nacional de Menores (SENAME) (www.sename.cl).
- Document sur les bonnes pratiques du Projet de l'IPEC "Tejiendo redes" (www.ilo.org/ipecinfor/product/viewProduct.do?productId=7631).

CONTACT:

María Jesús Silva, Coordinatrice nationale de projet, IPEC Chili et Uruguay (silva@oit Chile.cl).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipec - ipec@ilo.org).

Copyright @ OIT - Genève Mai 2010.

